



ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG : 425 91022

CLIENT	INSTALLATION (si différente du client)
NOM, prénom : [redacted] Adresse : [redacted]	Adresse :
COMPTEUR	COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)
Marque : [redacted] Calibre : [redacted] Année : [redacted] Numéro : [redacted] Index : [redacted]	Marque : Calibre : Année : Numéro : Index :

Relevé après 10 min : Litres

Remarque :

Relevé au début : Litres à 55'

Débit/10 min : Litres $\times 6 \rightarrow$ Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)

3. Remarques

Substitution de raccords.
L'installation sera prouvée par le client

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : 132436	NOM, prénom : [redacted] Adresse : [redacted]
Prénom : 134 220	Qualité : propriétaire / locataire Autres : [redacted]
Date : 11 / 06 / 2016	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
Signature [redacted]	Signature [redacted]

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.



ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971

Je soussigné : Nom : KALINCIK Prénom : Ahmet Représentant de l'entreprise : Decorecolor N° de T.V.A. : 0896516618 Rue : N° 60 Boîte : Code postal : 5660 Localité : Tournai Tél : 071 770977 Fax : (en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : Adresse + Tél. :

atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après dans l'immeuble situé à : Rue : Puissant N° : 56+ Boîte : 001 Étage : R+3

Code postal : 6060 Commune : Lemet Marque compteur : Eber N° du compteur : 329F9F45

pour le compte de : Nom : ESSALHY Prénom : HAFID Rue : de La Couronne N° : 47 Boîte : Code postal : 1100 Commune : Roubaix

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Table with 2 columns: Réserve à l'installateur and Réserve au GRD. Includes checkboxes for 'oui' and 'non' and a field for 'Si oui : n° Cerga'.

Date : 21.03.16 Signature: [Handwritten Signature]

Modèle 710628/13

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW). Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

